



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Sabine LOPEZ, Christian PHILLY, Serge RENIET, Erik ROGER.

EXCUSES : Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Bernard CAVALLO, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Anthony RICHAUD qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY.

ABSENT :

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Vote des taxes locales 2022 - budget principal.

Monsieur Cavallo, 1^{er} adjoint, propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales du bâti et du non bâti pour 2022 et rappelle les taux actuels :

- Taxe foncière bâti : 37,30 % apportant un produit de 404 705 €
- Taxe foncière non bâti : 40.75 % apportant un produit de 16 463 €

Les élus décident à l'unanimité de reconduire les taux cités ci-dessus pour 2022.

2. Vote des subventions 2022.

Monsieur Cavallo indique que les associations Simianaises vont être invitées à une réunion afin qu'elles exposent leurs projets pour l'année 2022. Une réunion du conseil aura lieu tout de suite après pour attribuer une subvention à chaque association. Un montant prévisionnel global sera voté au budget primitif 2022 pour prévoir la ligne budgétaire.

Monsieur le Maire propose donc de reporter cette affaire à la prochaine séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le report de cette affaire.

3. Constitution de provisions pour créances douteuses - budget principal.

Monsieur Cavallo rappelle son souhait de mettre en place une ligne de provisions depuis le début du mandat afin de compenser des impayés impossibles à recouvrer. Il indique qu'une délibération du conseil municipal est nécessaire pour provisionner et propose un montant de 60 000 € pour le budget principal. Il précise qu'il faudra malgré tout délibérer pour chaque cas d'impayé afin de l'admettre en non-valeur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de provisionner à hauteur de 60 000 € sur le budget principal.

4. Création et aménagement d'un point chaud au Château en vue de l'exploitation de la terrasse.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un point chaud au Château (achat de matériel de restauration) dans les anciennes loges afin de servir les visiteurs sur la terrasse. Il indique que plusieurs entreprises ont été consultées et que la proposition d'aménagement retenue est de 9 984,60 € HT. Après un appel à candidature, ce point chaud sera mis à disposition d'un privé et proposera des produits frais et locaux.

Serge Reniet demande comment cette opération sera financée et estime qu'il serait souhaitable de faire un essai avant d'engager cette dépense alors que le budget est serré. Il propose de se focaliser sur les 2 bâtiments acquis par la Communauté de Communes.

Erik Roger demande quel sera le loyer.

Vincent Blanc demande si un employé communal pourrait s'occuper de ce point chaud et sur combien de mois il serait exploité.

Monsieur le Maire répond que les visiteurs du Château demandent où ils peuvent se poser et se restaurer après leur visite. Il souhaite vraiment leur proposer ce service comme cela se fait déjà dans beaucoup de musées ou monuments historiques.

Il indique que le loyer est à définir et que vraisemblablement un employé communal ne peut pas tenir cet établissement car la commune ne doit pas faire de concurrence. Ce point reste à approfondir. Il propose que le point chaud soit ouvert au mêmes jours et heures d'ouverture que le Château et qu'il est envisageable de le mettre à disposition lorsque le Château est fermé pour des soirées privées ou associatives.

En ce qui concerne les bâtiments acquis par la Communauté de Communes, il indique que plusieurs personnes ont déjà demandé à exploiter La Palette.

Serge Reniet souhaiterait que plus d'informations concernant le devenir de ces bâtiments parviennent au conseil municipal afin de pouvoir en discuter sur Simiane avant que toute décision soit prise par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire répond que rien n'est caché ou fait pour le moment car l'acte d'achat n'est pas encore signé. Il voulait juste indiquer que la reprise de ces établissements ne sera pas un problème puisqu'il y a déjà des personnes intéressées.

Bernard Cavallo indique qu'à l'occasion de l'Eductour (journée de visite organisée pour faire connaître la commune aux élus des communes voisines) et donc de la visite du Château, il a été dit par certains visiteurs que le site se prêtait à l'organisation de soirées médiévales. Le point chaud serait alors très utile pour ce style de manifestations.

Nicolas Roberto rappelle qu'en début de mandat il avait été émis le souhait de faire monter les Simianais au haut village et notamment au Château. L'organisation d'animations diverses où il y aura de quoi se restaurer amènera les Simianais à fréquenter le Château. Sabine Lopez indique que l'entrée du monument est gratuite pour tous les Simianais.

Serge Reniet n'est pas d'accord et indique que les Simianais qui ne montent pas au Château aujourd'hui n'iront pas plus s'il y a un point chaud.

Vincent Blanc trouve l'idée bonne mais il souhaiterait une étude plus approfondie avant d'investir.

Elisabeth Aumagy pense que 9 984,60 € est une somme importante et demande si les frais de plomberie et d'électricité sont prévus. Elle précise qu'il faut que les visiteurs qui ne rentrent pas forcément au Château doivent pouvoir trouver de quoi se désaltérer au village, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui car elle est très souvent sollicitée à ce sujet dans la rue.

Monsieur le Maire indique qu'il faut se donner les moyens d'investir pour avancer dans ses projets. Il précise que les réseaux eau et électricité sont existants dans la pièce et qu'il suffit de modifier les arrivées en fonction du plan d'aménagement du point chaud, cela ne représentera pas une grosse dépense.

Cet investissement sera amorti par le loyer perçu, sans compter que le Château est excédentaire comme vu lors du précédent conseil municipal.

Les conseillers municipaux décident à la majorité des votants (3 abstentions : Elisabeth AUMAGY, Anthony RICHAUD, Isabelle DAUTRY, 1 contre : Serge RENIET), de créer et aménager le point chaud au Château, comme présenté.

5. Vote du budget 2022 – budget principal.

Bernard CAVALLO présente aux élus le projet de budget principal 2022.

En recettes de fonctionnement, il précise que le montant des dotations de l'Etat n'est pas encore connu et préfère prévoir une diminution de 2% par rapport à l'année dernière. Quelques ajustements ont été portés en 2022 en fonction des recettes perçues en 2021 (recettes entrées Château et loyers des immeubles communaux).

En dépenses de fonctionnement, il est prévu en plus par rapport à 2021 : un employé saisonnier et des frais de formation pour le service technique, une ligne pour les provisions vues au point 3.

En recettes d'investissement, un solde de subvention concernant le projet phare reste à percevoir ainsi que la subvention pour l'aménagement de la place René Char. La vente du terrain communal situé sous les gîtes est prise en compte cette année.

En dépenses d'investissement, divers travaux sur les bâtiments communaux sont prévus, dont : mur de soutènement de la cour du Château, toiture et plafond de l'église de Cheyran, toiture du lavoir de la Font de Luc, aménagement du point chaud au Château, aménagement de la Place René Char, enfouissement du réseau Orange au Défend, aménagement du stade, travaux sur l'éclairage public, achats de matériel informatique, diverses prestations intellectuelles informatiques.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget 2022 présenté.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité des votants (2 abstentions : Serge RENIET, Erik ROGER) d'adopter le budget principal 2022 présenté et en équilibre comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 122 421,92 € | 1 122 421,92 € |
| Investissement | 399 300,14 € | 399 300,14 € |

6.Modification du tarif de branchement au réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire indique qu'une hausse très importante du prix des matériaux et des prestations des entreprises est à prévoir, notamment au niveau des travaux d'installation de compteurs d'eau (environ 49 %).

Il précise qu'une formation au CACES mini-pelle d'un agent du service technique est inscrite au budget afin de réaliser un maximum de travaux en régie pour faire des économies.

Il indique que malgré des difficultés pour équilibrer le budget eau et assainissement, il n'est pas proposé d'augmenter le tarif de l'eau mais d'augmenter de 4,5 % le tarif du branchement au réseau d'eau potable, soit un montant de 2 207 € TTC au lieu de 2 112 € TTC.

Le conseil municipal décide à la majorité (1 contre : Serge RENIET) d'augmenter de 4,5 % le tarif du branchement au réseau d'eau potable soit 2 207 € TTC.

7.Assistance à maître d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation et de sécurisation des stations d'épuration de Carniol et Chavon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Départemental met à disposition des communes ses agents par le biais du service Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) pour réaliser des études que ces dernières n'ont pas les moyens techniques d'exécuter.

Il précise que suite aux visites de l'Agence de l'eau, de la Police de l'eau et des services du Département, les 3 stations d'épuration qui doivent impérativement être mises aux normes sont celles de Cheyran, Chavon et Carniol. Pour Carniol et Chavon, il présente la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 4 675 € HT comprenant les études préalables, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et le suivi de réalisation des travaux.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'accepter la proposition de l'IT 04 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de réhabilitation et de sécurisation des stations d'épuration de Carniol et Chavon pour un montant de 4 675 € HT

8.Assistance à maître d'ouvrage complète pour le renouvellement de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement de Cheyran.

Comme indiqué au point précédent, Monsieur le Maire indique que le renouvellement de la station d'épuration de Cheyran est une priorité car Madame la Préfète a sommé la commune de réaliser les travaux.

Sylvaine Jabre précise que des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Cheyran ne peuvent être réalisés à l'emplacement actuel car le cours d'eau passe à proximité et par ailleurs, le terrain n'appartient pas à la commune.

Il présente la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 9 075 € HT comprenant les études préalables, la rédaction du dossier de consultation des entreprises et le suivi de réalisation des travaux.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'accepter la proposition de l'IT 04 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le renouvellement de la station d'épuration de Cheyran pour un montant de 9 075 € HT.

9.Constitution de provisions pour créances douteuses – budget eau et assainissement.

Monsieur Cavallo rappelle son souhait de mettre en place une ligne de provisions depuis le début du mandat afin de prévoir au budget une ligne en dépenses pour compenser des impayés impossibles à recouvrer. Il indique qu'une délibération du conseil municipal est nécessaire pour provisionner et propose un montant de 20 000 € pour le budget eau et assainissement. Il précise qu'il faudra malgré tout délibérer pour chaque cas d'impayé afin de l'admettre en non-valeur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des votants (1 abstention : Erik ROGER) de provisionner à hauteur de 20 000 € sur le budget principal.

10. Vote du budget 2022 – eau et assainissement.

Bernard Cavallo présente aux élus le projet de budget eau et assainissement 2022.

En recettes de fonctionnement : vente d'eau aux particuliers, nouveaux branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement.

En dépenses de fonctionnement : achat d'eau à la SEM, redevances de captage et autres, frais d'entretien, dédit à l'entreprise Saunier pour dénoncer le contrat, divers impayés abonnés...

En recettes d'investissement : solde d'une subvention de l'Etat.

En dépenses d'investissement : frais de recherche de fuites, achat de matériaux, travaux de branchement (remboursés par les nouveaux abonnés), travaux sur le grand bassin, bornes à incendie, études pour les stations d'épuration.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget eau et assainissement 2022 présenté.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité des votants (2 abstentions : Serge RENIET, Erik ROGER) d'adopter le budget eau et assainissement 2022 présenté et en équilibre comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 337 851,83 € | 337 851,83 € |
| Investissement | 157 866,54 € | 157 866,54 € |

11. Création d'un poste saisonnier au service technique de la commune.

Monsieur le Maire indique la nécessité de créer un poste saisonnier au service technique communal pour renforcer l'équipe permanente pendant la saison estivale, du mois de juin au mois d'août, d'autant que l'agent Manuel Pinel sera beaucoup pris par la maintenance du réseau d'eau car il est toujours en formation sur ce service.

Vincent BLANC demande si les contrats emplois avenir existent toujours car le coût final est faible pour l'employeur.

Monsieur le Maire précise que pour le moment l'équipe en place tourne bien et qu'un autre agent sera éventuellement incorporé dès que Manuel Pinel sera opérationnel sur le réseau d'eau potable. En ce qui concerne les emplois avenir, Monsieur Nicolas Roberto indique que les contrats avenir ont été remplacés par les contrats « 1 jeune, 1 solution » mais il ne sait pas les conditions à remplir et le détail des aides accordées par l'Etat.

Les élus décident à l'unanimité de créer un poste de saisonnier à temps complet pour 3 mois au service technique de la commune.

12. Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence – travaux coordonnés pour l'enfouissement du réseau de télécommunications, opération sous mandat.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mandat proposée par le SDE 04 pour réaliser, à la charge de la commune, les travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication au quartier du défends en même temps que les travaux d'enfouissement du réseau d'électricité financés par le syndicat.

Le montant de ces travaux est de 21 732,72 € TTC.

Il précise qu'une gaine supplémentaire sera passée en même temps afin de prévoir le réseau éclairage public, inexistant sur ce secteur.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat proposée par le SDE 04 pour l'enfouissement du réseau de télécommunication au quartier du défends

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Erik Roger demande où seront installées les bornes à incendie prévues au budget. Monsieur le Maire répond au Château, à Cheyran et à Carniol.

Nicolas Roberto indique que le permis de construire du local des jeunes au jeu de boules a été accordé et est affiché. L'entreprise MUS offre le terrassement.

Le maçon, Christophe SAFFIOTTI fera les travaux en septembre prochain avec l'aide des jeunes. Une convention type chantier solidaire sera signée afin de couvrir l'entreprise. Serge Reniet est remercié pour avoir donné son appui pour le dépôt du dossier de permis de construire.

Elisabeth Aumagy rappelle qu'il faut tailler les arbres place de la combe. Le sol est dégradé, il faut prévoir une réfection de la chaussée et ensuite le marquage des emplacements de stationnement. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir dans un premier temps penser à la réfection du réseau d'eau dans ce secteur car les conduites sont détériorées. Le goudronnage s'effectuera seulement après ces travaux.

Monsieur le Maire indique que 2 arbres morts vont être abattus dans le vieux cimetière et certains seront taillés.

La séance est levée à 21h54.

Fait à Simiane la Rotonde, le 19 avril 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

